# DISTRICT DE L'YONNE

Le Journ@l

## DE FOOTBALL









### <u>Partenaires</u>

## AUXERRE









## ANNULATION GÉNÉRALE DES RENCONTRES



En raison des conditions atmosphériques annoncées, afin d'assurer la sécurité des joueurs, de préserver les installations sportives et assurer la régularité des championnats, toutes les rencontres départementales prévues les samedi 29 février et dimanche 1<sup>er</sup> mars sont annulées.

#### **Partenaires**









« Le District, c'est VOUS! »

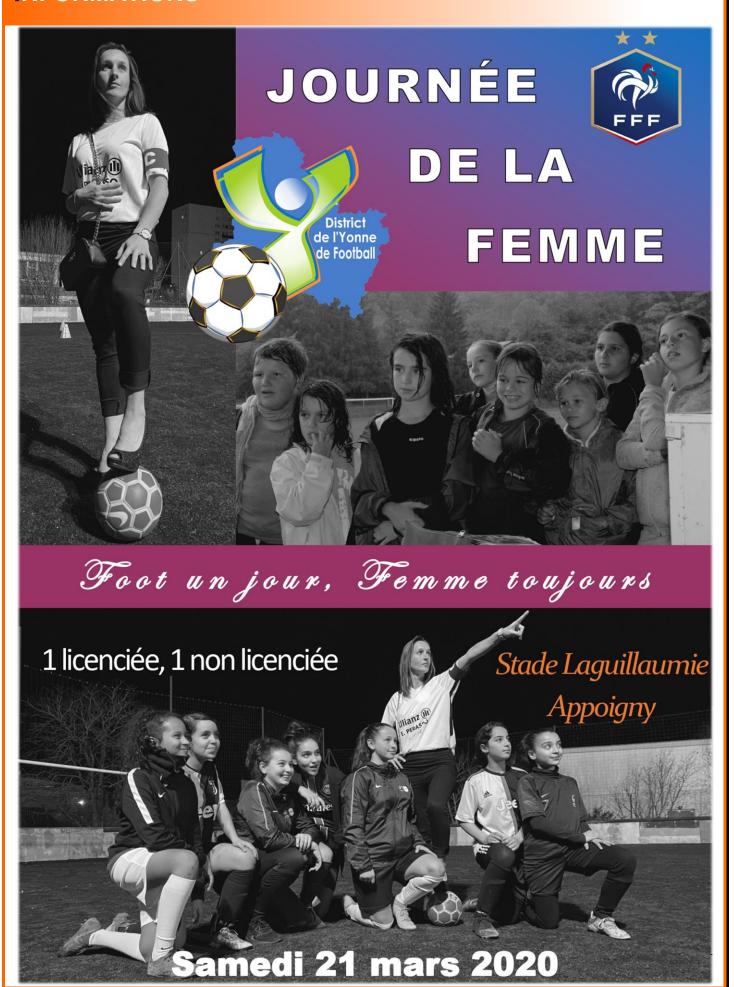
#### **Sommaire**

InformationsPages 1 à 5ActualitésPages 6 et 7Procès-VerbauxPages 8 à 23



Votre Guide de Formation est enfin disponible! Vous retrouverez de nombreuses renseignements utiles sur les formations Educateurs – Entraineurs – Dirigeants et Arbitres pilotées par l'IR2F, en collaboration avec les Districts.

#### **INFORMATIONS**





## PARTICIPEZ À LA JOURNÉE DE LA FEMME!



La commission de Féminisation du District de l'Yonne de Football organise comme chaque année la Journée de la Femme le samedi 21 mars 2020 à APPOIGNY.

A destination des joueuses, le thème retenu est « 1 licenciée = 1 non licenciée »; Chaque féminine est invitée à participer, accompagnée d'une femme non licenciée, afin que celle-ci puisse découvrir les différentes missions d'un club de football et le rôle qu'elle peut y jouer. Le slogan proposé par un club icaunais et retenu par les membres de la commission pour cette

Le slogan proposé par un club icaunais et retenu par les membres de la commission pour cette journée est « *Foot un jour, Femme toujours* ». **La journée se déroulera au stade d'Appoigny de 14h00 à 19h30 :** 

- Rencontre EFF (accueil à 14 heures) : catégories U6 à U11 début des plateaux à 14h30 ;
- Rencontres U15 F: (accueil à 15h30), début à 16 heures;
- Rencontres Seniors (à partir des U16 F) : début 17h30 jusqu'à 19h30 clôturées par le verre de l'amitié.

Tous les clubs ont reçu l'invitation sur leur boîte mail officielle et devront s'inscrire auprès de Mlle Audrey JANVIER sur <u>ajanvier@yonne.fff.fr</u> au plus tard le 8 mars 2020.

#### « TESTEZ-VOUS ARBITRE » : ACTE 3 !



Vous avez eu l'œil expert pour signaler le « hors-jeu » et la bonne appréciation sur les « Mains » ? Qu'en sera-t-il de votre avis sur « l'anéantissement d'occasion nette de but » ? Plus communément appelé « dernier défenseur », c'est tout l'intérêt de 3ème volet proposé par le Pôle « Tous Jeux d'Apprentissage » (TJA) de l'Equipe Technique Régionale Arbitrage.

Jamais deux sans trois! Toujours sur ce même principe de cinq questions, note finale et correction immédiate, faites preuve d'un sens aigu sur le sujet du « dernier défenseur ».

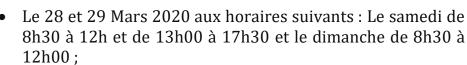
Carton rouge ? Jaune ? C'est à vous de décider !

TEST 3 - ANÉANTISSEMENT D'OCCASION NETTE DE BUT

Archive des premiers tests : <u>TEST 2 – LES MAINS</u> - <u>TEST 1 – LE HORS-JEU</u>

#### FORMATIONS ET RECYCLAGE PSC1

Le CDOS89 propose plusieurs formations PSC1 (1ers secours) à MONÉTEAU 22 Route d'Auxerre (école de musique) – tarif 60 €.





• Le 30 et 31 Mai 2020 aux horaires suivants : Le samedi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 17h30 et le dimanche de 8h30 à 12h00 ;

Le bulletin d'inscription est à retourner au CDOS accompagné du règlement.

## DON DU SANG: L'ENGAGEMENT CITOYEN DU FOOTBALL DANS L'YONNE



Dans le prolongement direct de la convention de collaboration signée entre la FFF et la Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole (FFDSB) au printemps dernier, le District de l'Yonne souhaite promouvoir le don du sang auprès de tous ses licenciés majeurs et leurs familles.

Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football : « De nombreux clubs se sont inscrits au Programme Éducatif Fédéral (PEF) et le font vivre tout au long de la saison sportive auprès des jeunes au sein des clubs. Il est intéressant que les adultes s'approprient aussi le volet solidaire de ce programme. Je crois aux valeurs de l'exemplarité et j'espère que cet acte solidaire et citoyen pourra inspirer nos jeunes licenciés. »

Entre ce mois de décembre et le 12 juillet 2020, chaque licencié et/ou chaque parent/représentant légal de jeunes licenciés venant faire un don du sang, devra renvoyer son attestation sous l'égide de son club au District de l'Yonne de Football (ajanvier@yonne.fff.fr). Cette attestation comptera pour 1 point et les points seront doublés pendant la période de l'EURO 2020 (12 juin – 12 juillet).

Le club ayant renvoyé le plus d'attestations et cumulé le plus de points sera récompensé par une dotation « surprise » en septembre prochain à l'occasion de la Soirée des Champions. Pour en savoir plus sur le don du sang : https://youtu.be/3A7Qufx74ss

Pour en savoir plus sur le don du sang (vidéo FFF) : https://youtu.be/3A7Qufx74ss

#### Où trouver son lieu de collecte dans l'Yonne :

https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte



## CANDIDATURE AUX SECTIONS SPORTIVES



Le Lycée Joseph Fourier à Auxerre propose différentes sections sportives : football garçons, football filles, football arbitrage. Vous pouvez y postuler pour les intégrer en 2nde générale et technologique ou en 1ère générale, STMG et ST2S. Les dossiers peuvent être remplis en ligne. Lien ci-dessous :

<u>Section football garçons</u> - Date limite de candidature : 27 mars 2020 <u>Section football filles</u> - Date limite de candidature : 14 avril 2020 <u>Section arbitrage football</u> - Date limite de candidature : 14 avril 2020

L'établissement et les enseignants se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires nécessaires. En cas de difficultés pour accéder aux questionnaires en ligne, vous pouvez joindre le secrétariat du proviseur pour obtenir un dossier « papier ».

#### Lycée Joseph Fourier

10-16 rue Raymond Poincaré BP 26 – 89010 Auxerre Cedex Tél.: 03.86.72.53.10

### FILIÈRES ARBITRAGE



C'est parti pour le recrutement de nos deux Sections Sportives Football Filière Arbitrage des Lycée Fourier (Auxerre) et Louis Pasteur (Besançon)! Pour celles et ceux qui souhaitent postuler à l'une de ces Filières Arbitrage, les dossiers d'inscription sont disponibles dans cet article (Année scolaire 2020-2021).

	Lycée Joseph Fourier (Auxerre)	Lycée Louis Pasteur (Besançon)
Documents	Dossier d'inscription Dossier de présentation	Dossier d'inscription Dossier de présentation
Date limite de dépôt des dossiers	Mardi 14 Avril 2020	Mercredi 15 Avril 2020
Date des tests	Mardi 5 Mai 2020	Mercredi 13 Mai 2020
Contenu des tests	Arbitrage en situation Entretien Individuel Tests théoriques Tests physiques	Arbitrage en situation Entretien Individuel Tests physiques
Renseignements	Alexandre Perreau-Niel 06.87.11.67.98 alexandre perreau@hotmail.com	Christophe Adam 06.79.94.64.22 cadam@lbfc.fff.fr



#### CALENDRIER MODULES DE FORMATION Saison 2019-2020



Formations	Dép	Lieu	Dates et horaires	Volum Horair
		FORMATIONS	MODULAIRES	
MODULE U7	89	PARON	Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U7	89	CHAMPSUR YONNE	Samedi 07 Mars 2019 (8h30-18h30)	8H
MODULE U9	89	APPOIGNY	Samedi19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U11	89	MIGENNES	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
		T		
MODULE U13	89	JOIGNY	Samedi 19 et 26 Octobre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U13	89	AVALLON	Samedi 29 Février et Samedi 07 Mars (8h30-18h30)	16H
MODULE U15	89	PARON	Vendredi 01 et Samedi 02 novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE U18	89	SENS	Lundi 11 Novembre et Samedi 16 Novembre 2019 (8h30-18h30)	16H
MODULE SENIORS	89	CHAMPS SUR YONNE	Samedi 15 et Samedi 22 Février 2020 (8h30-18h30)	16H
		CERTIFICATS	FEDERAUX	
		CERTIFICAT FEDERA	AL DE FOOTBALL 1	
CFF1	89	APPOIGNY	Du Lundi 27 au Jeudi 30 avril 2020 (8h30-18h30)	32H
		CERTIFICAT FEDERA	AL DE FOOTBALL 4	
PROJET ASSOCIATIF	89	AUXERRE	Vendredi 20 et Samedi 21 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30- 18h30)	16H
PROJET SPORTIF EDUCATIF	89	AUXERRE	Vendredi 24 et Samedi 25 Janvier 2020 (13h -21h et 8h30- 18h30)	16H
		MODULES OF		
		MODULES SF	PECIFIQUES	
GARDIEN DE BUT DECOUVERTE	89	AUXERRE	Vendredi 06 et Samedi 07 Décembre 2019 (13h-21h et 8h30- 18h30)	16H
GARDIEN DE BUT PERFECTIONNEMENT	21	DIJON	Vendredi 10 et Samedi 11 Avril 2020 (8h30-18h30)	16H
		I		
MODULE FUTSAL DECOUVERTE	89			16H
MODULE ANIMATRICE	89	APPOIGNY	Samedi 16 Mai 2020 (8h30-18h30)	8H
		CERTIFIC	ATIONS	
CERTIFICATION 1-2-3-4	88	AUXERRE	Samedi 14 Décembre 2019 (8h30 - 19h)	8H
CERTIFICATION 1-2-3-4	89	AUXERRE	Mercredi 15 Avril 2020 (8h30 - 19h)	8H
		1		

## **ACTUALITÉS**



## PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU SPORT ADAPTÉ



Ce jeudi 27 février 2020, Xavier CHOIRAL, Président du Comité Départemental du Sport Adapté de l'Yonne et Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football, ont officialisé leur collaboration.

Déjà présent sur les manifestations de nos amis du Sport Adapté dans le cadre de journée dédiées et plus récemment en soutien technique sur l'organisation du Critérium Foot à 7 ouvert aux ESAT (Établissement et service d'aide par le travail) et autres SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social adultes handicapés) pour du département, ce partenariat se concrétise par un soutien matériel (ballons, chasubles, sifflets, drapeaux, cartons, panneaux de score...).

Prochaine étape avec nos amis footballeurs du Sport Adapté : le 14 mars... au Stade Abbé Deschamps...!

### TRISTE NOUVELLE



Christophe CAILLIET, Président, les membres du Comité de Direction et les salariés du District de l'Yonne de Football ont la tristesse de vous faire part du décès de Monsieur Daniel POTRON, fervent bénévole au service du football icaunais et savoyard.

Daniel est né le 4 mars 1954 à AVALLON. Passionné depuis le plus jeune âge, il intègre notre grande famille du football en tant qu'arbitre au club US Saint-Clément jusqu'en 1997 puis dirigeant jusqu'en 2000. Il intègre le District de l'Yonne de Football en 2003 en tant que membre de la commission sportive. Daniel est élu au comité directeur en 2012 sous la présidence de Monsieur André MILOT et s'adonne à la Commission Sportive, en tant que Président. Il fut également Membre de la Commission Départementale d'Arbitrage jusqu'en 2014 où il avait pour rôles Observateur et Désignateur des arbitres. Notre passionné s'est également consacré aux délégations (photo: France Espoirs – Islande Espoirs à l'AJ Auxerre).

En septembre 2016, il quitte le département de l'Yonne pour raisons familiales et s'installe à Thonon-Les-Bains (74) mais n'arrête pas ses activités footballistiques pour autant. Il devient bénévole pour le District Haute Savoie Pays de Gex (observateur arbitres) et dirigeant du FC Ballaison.

La famille du District de l'Yonne de Football est endeuillée et présente ses plus sincères condoléances aux proches de Daniel.

#### **PROCES - VERBAUX**

PV 263 CD 18

## COMITÉ DE DIRECTION

#### **REUNION DU 20 FEVRIER 2020**

**Présidence :** Monsieur Christophe CAILLIET

<u>Présents</u>: Madame Florence BRUNET, Messieurs Dominique AMARAL, Stéphane MOREL, Jean MOUREY, Cédric

PLEUX, Thierry RENAULT, Patrick SABATIER, Jean-Louis TRINQUESSE.

**Excusés**: Messieurs Jérôme BRIFFAUX, Aurélien CHATON, Philippe GAUDIN.

<u>Invités</u>: Messieurs Bruno BILLOTTE (CTD DAP 89), Guillaume PERLIN (éducateur sportif), Arnaud SAUVAGE

(co-président de la commission technique).

Début à 19h15 - Madame Florence BRUNET est désignée secrétaire de séance.

#### Carnet de Famille

Le comité de direction adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Madame Françoise BETY, trésorière du club AACS Cheny;
- Monsieur Fabien COOL, responsable des équipes de jeunes de l'AJA section amateur, pour le décès de son papa ;
- Monsieur Samuel BILLET, arbitre du District de l'Yonne de Football, pour le décès de son grand-père ;
- Monsieur Corentin GEHAN, salarié de la ligue Bourgogne-Franche-Comté, pour le décès de son grand-père ;
- Monsieur Jean FOURNET-FAYARD, président de la Fédération Française de Football de 1985 à 1993.

#### Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

#### 1. Adoption des Procès-verbaux

- Adoption du PV 196 CD 14 du 19 décembre 2019 du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 198 CD 15 du 08 janvier 2020 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 211 CD 16 du 20 janvier 2020 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 237 CD 17 du 28 janvier 2020 du bureau du Comité de Direction : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité
- Adoption du PV 254 Fin 6 du 13 février 2020 de la Commission des Finances et Partenariat (interne) : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité

#### Arrivée à 19h30 de Messieurs Bruno BILLOTTE, Stéphane MOREL, Guillaume PERLIN, Arnaud SAUVAGE et Jean-Louis TRINQUESSE.

#### 2. Communication du Président

En préambule, le Président et le Comité de Direction félicitent les clubs US Joigny (U13), Stade Auxerrois (U15, U15 F et seniors F), Saint Fargeau SF (U18), Sens FC (U18F) et Migennes ASUC (seniors), vainqueurs des Coupes de l'Yonne Futsal.

Les vainqueurs se sont qualifiés pour les finales régionales qui se sont déroulées à DIJON le samedi 8 février pour les séniors (féminines et masculines) et qui se dérouleront le samedi 22 février pour les autres catégories.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le FC Champs/Yonne, 1<sup>er</sup> lauréat du classement intermédiaire du Challenge de la Sportivité – France Bleu Auxerre en Départemental 1.

Le Président et le Comité de Direction félicitent le club de Paron FC pour l'obtention du label Jeunes, catégorie Espoir.

Le Président et le Comité de Direction félicitent la section sportive football du lycée Fourier qui participera, dans l'Ain du 23 au 26 mars 2020, au championnat de France Cadets Excellence UNSS de futsal.

#### a) Point d'étape sur les licenciés

Le Président fait le point par rapport à la saison dernière à la même date : à ce jour 10 357 licenciés contre 10 949 la saison passée soit une diminution de 5.41 %.

#### b) Valorisation du bénévolat

Le Président informe le Comité de Direction de la continuité des récompenses des bénévoles par la F.F.F., et plus particulièrement pour le Journée Nationale des Bénévoles, qui aura lieu le 25 avril prochain, et propose la nomination de six membres :

- Madame Francette GAUFILLÉ
- Madame Catherine FONTAINE
- ➤ Monsieur Patrick SABATIER
- ➤ Monsieur Alain ANASTASIO
- ➤ Monsieur Alain MONTAGNE
- ➤ Monsieur Jean-Louis TRINQUESSE

#### c) Finales des Coupes de l'Yonne

Les finales des Coupes de l'Yonne auront lieu le samedi 20 juin à Joigny. La première réunion de préparation aura lieu le mercredi 11 mars à 18h45.

<u>Chef du projet</u>: Patrick SABATIER en collaboration avec la Commission Technique.

#### d) Journée Nationale des Débutants

La Journée Nationale des Débutants aura lieu le dimanche 14 juin à Appoigny. Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur (L.F.A.) informe que la dotation qui sera remise à l'ensemble des participants, à savoir un sac à chaussures, sera livrée dans les Districts vers la fin du mois d'avril.

#### e) **Dotations Nike**

Le Président informe les membres du Comité de Direction que la commande du District pour 2019-2020 a été prise en compte début septembre. La livraison est prévue pour le mois d'avril.

Il est informé qu'à compter de 2020-2021, la prise de commande sera traitée directement par la L.F.A. après avoir reçu les expressions de besoins de la part des Ligues et Districts, ceci dans le but d'avoir davantage de visibilité sur le processus et de pouvoir répondre plus vite aux éventuels dysfonctionnements. Il est informé également du changement de stratégie que va opérer Nike dès cette année concernant la distribution de l'offre Nike foot amateur dédiée aux clubs. Désormais, toutes les commandes pourront être réalisées via le site www.footamateur.fff.fr et non plus par le réseau de distributeurs agréé.

Enfin, le Président informe le Comité qu'un inventaire est en cours concernant le matériel et le textile au siège du District.

#### f) Opération Clubs 2ème étoile

Dans le cadre de l'opération clubs 2ème étoile, tous les kits d'une valeur de 500 € non remis à ce jour aux clubs icaunais restant, ont été distribués au District. Les clubs concernés sont :

- ➤ IP Bléneau
- ➤ US Charny
- > AS Chemilly
- Sens Jeunesse
- Saint Valérien EESV

Les clubs cités ci-dessus ont reçu un mail leur informant des modalités de retrait de ces kits au District, <u>avant le 31 mars, délai de rigueur.</u>

#### g) Don du sang

Le Président rappelle aux membres du comité de direction le partenariat de la F.F.F. avec l'E.F.S. et de la proposition faite lors du dernier comité de direction aux clubs à savoir : entre le mois de décembre et le 12 juillet 2020, mise en place d'un challenge incitant les licenciés et/ou représentants légaux des jeunes licenciés à donner leur sang et en renvoyant au District l'attestation sous l'égide de son club, permettant l'attribution de points. Le club ayant renvoyé le plus d'attestation et cumulé le plus de points sera récompensé d'une dotation surprise lors de la prochaine soirée des champions.

#### h) Réunion de secteurs

Le Président, après avoir remercié les membres ayant participé aux diverses réunions, expose aux membres du Comité de Direction, le compte rendu des réunions de secteurs :

- > 12 dates entre novembre 2019 et début février 2020 ;
- > Un peu plus de 100 clubs invités : un peu plus de 50 % se sont déplacés ;
- Licences:
  - ✓ Difficultés à récupérer en temps et en heure les demandes de licences (surtout cette année où il y a eu le renouvellement du cachet médical) ;
  - ✓ A considérer : impact de nouvelles dispositions financières incitatives sur les seules licences en renouvellement avant le 15 juillet.

- Formation des éducateurs/dirigeants: retour positif; en général les éducateurs responsables des équipes en charge sont modulés ou se sont inscrits dans la formation du module correspondant;
- ➤ Challenge urbain/rural: proposition de la dénomination de ce challenge et de le modifier sous la nomination de 3 groupes sous la forme d'appellation du label (élite/excellence et espoir);
- Arbitrage: en règle générale les clubs sont en règle, mais émettent la difficulté à recruter et/ou à former des arbitres;
- ➤ Foot loisirs : difficulté à développer le foot loisirs, demande de revoir la formule du challenge de convivialité ;
- ➤ Tour de tables/questions diverses :
  - ✓ Sont revenues essentiellement les amendes sur le football animation ;
  - ✓ Beaucoup de clubs ont demandé de rencontrer d'autres clubs dans le football animation en changeant de secteurs : une certaine lassitude de rencontrer les mêmes clubs, plus de plateaux au calendrier ;
  - ✓ Majorité des clubs présents ont des difficultés de terrains (état, entretiens, nombre).

<u>En conclusion</u>: réunions très appréciées non seulement par les clubs mais aussi par les membres ayant participé.

## i) <u>Dossier AVALLON FCO / Commissions technique et d'appel du District de l'Yonne</u> de Football

Le Président fait lecture du relevé de décision de la commission d'appel de la Ligue :

« La Commission,

Au regard des nouvelles informations portées à sa connaissance,

CONSTATE que M. Farid AZARKAN, éducateur principal de l'équipe U15 du club AVALLON F.C.O., a bien suivi le module U15 sous l'ancienne formule des formations d'Educateurs (Initiateur 2 – 2008),

INFIRME la décision de la commission d'appel du District de l'Yonne de Football en date du 27/01/2020,

DIT l'équipe U15 du club AVALLON F.C.O. en droit d'accéder à la phase U15 Intersecteurs,

TRANSMET la décision à la commission régionale sportive et au Conseil d'Administration de la LBFCF pour les suites à donner. »

Le Président informe le Comité de Direction des probables conséquences de cette décision sur la participation des équipes icaunaises en inter secteurs U15.

Après un large débat, le Comité de Direction mandate son Président afin d'exprimer son mécontentement auprès de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté sur les conséquences induites par les décisions de la commission régionale d'appel.

#### 3. Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football

#### a) Informations budgétaires

Le Bureau Exécutif de la L.F.A. valide la méthodologie d'arbitrage financier suivante au titre de la saison 2019-2020 :

#### Méthode d'affectation des crédits :

- Réaffectation de l'enveloppe de 400 K€ de la Coupe du Monde 2019 sur les priorités Ambition 2020 ;
- Suppression des aides PEFA non activées et réaffectation de la somme correspondante sur les sections sportives scolaires ;
- Augmentation de l'enveloppe budgétaire globale de 200 K€ dédiée uniquement au système de bonus/malus.

#### Bonus/malus appliqués dans les conditions suivantes :

- Non-retour des comptes au 31/01/2020 : malus de 5 000 € pour les districts et 10 000 € pour les Ligues ;
- Non-respect des partenaires majeurs de la F.F.F. : malus calculé selon la valeur du contrat de sponsoring ;
- IRFF non régionalisé : malus de 20 000 € pour les Territoires ;
- Non utilisation de l'Observatoire des comportements : malus de 2 000 € par Centre de Ressources ;
- Non-respect du calendrier électoral de la FFF : malus de 5 000 € pour les Districts et 30 000 € pour les Ligues ;
- Un bonus appliqué aux Ligues respectant le plan d'actions initial (montants à définir selon crédits à disposition et niveau d'atteinte des objectifs prioritaires).

Le Bureau Exécutif décidera du montant attribué à chaque territoire lors de sa réunion du vendredi 6 mars 2020 et procèdera au règlement du solde des subventions vers le 15 avril 2020, selon l'échéancier en vigueur.

#### b) Les clubs non en règle financièrement

<u>Rappel</u>: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :* 

- 10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club);
- 20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;
- Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500€.

Les clubs non en règle suite au deuxième rappel effectué le 13 février 2020, sont :

- Sens Éveil
- Druyes
- Saint Martin du Tertre

#### c) Suivi du Budget

Le Trésorier fait le point sur l'état d'avancement du budget

#### d) Suivi des subventions CNDS, CO CD et des CO LFA

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

#### e) Annexe 1 de l'Annuaire du District : droits financiers et amendes

Le Président propose à la commission des finances et partenariats de travailler sur les modifications à adopter pour 2020-2021 lors de la réunion du 26 février 2020.

#### 4. Rapport des commissions

#### a) Commission Technique

Les membres de la Commission Technique présentent au Comité de Direction le compte rendu de leurs réunions à savoir sur :

- Le foot loisir et sur la réflexion de nouvelles pratiques dans cette discipline ;
- ➤ Le festival U13 :
- Les réflexions à apporter pour la saison 2020-2021 sur le pass coaching et l'arbitrage à la touche par les jeunes ;
- La règlementation des championnats jeunes, futsal et féminin.

Le Comité de Direction demande que le calendrier prévisionnel de toutes les catégories jeunes soit soumis à son approbation lors de sa prochaine réunion.

#### b) Commission de Féminisation

La Présidente informe le Comité de Direction de la Journée de la femme qui aura lieu le 21 mars 2020 et se déroulera en deux parties, en lien avec le département féminin de la Commission technique :

- ➤ Rencontres EFF, U15F, U18F et Seniors F au stade d'Appoigny tout au long de l'aprèsmidi, sur le thème : « une licenciée amène une non licenciée » ;
- ➤ En soirée, invitation des dirigeantes, arbitres féminines, animatrices, éducatrices et éducateurs en charge d'équipe féminines à la Fédération Française du Bâtiment à AUXERRE, afin de les récompenser pour leur investissement, à un apéritif dinatoire suivi d'une pièce de théâtre.

Cette manifestation permettra de constituer le dossier « *Mesdames, franchissez la barrière* », qui sera complété par le challenge féminin.

#### 5. Questions diverses

Demande du club AS Serein de reprendre la décision du PV 196 CD 14 du 19 décembre 2019 et de sursoir l'amende infligée de 35 € pour non renseignement de responsable équipe féminine sur Footclubs.

Les membres du Comité de Direction décident à l'unanimité de maintenir l'amende de 35 € appliquée pour ce club.

- ➤ Demande de Monsieur Daniel ZEPEL, ancien arbitre. Le Comité de Direction émet un avis favorable et demande à la C.D.A. de prendre attache avec la C.R.A. et la Ligue pour suite à donner.
- ➤ Informations du Président relatives aux élections du Comité de Direction du 3 octobre 2020.

Le Comité de Direction décide de revoir la composition de la <u>Commission de Surveillance des Opérations Électorales</u>, afin que personne ne soit susceptible d'être sur une liste élective pour la prochaine mandature et de la présenter au prochain Comité de Direction.

#### 6. Prochaine réunion du Comité de Direction

Mardi 14 avril 2020 à 19 heures.

\_\_

Séance levée à 22h15

Le Président du District de l'Yonne de Football

La Secrétaire de séance

**Christophe CAILLIET** 

Florence BRUNET

#### Auxerre le 26 février 2020

## COMMISSION SPORTIVE

**Présents**: Mme Chéry-Floch – MM Batréau – Joseph - Trinquesse

**Assiste**: Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 10.

#### 1. Réclamations

#### Match 52849.1 du 22.02.20 Aillant 2 - Appoigny/Fleury 2 U13 Départemental 3 gr C

Réserve d'avant match déposée par le club d'Aillant : formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club E.S. Appoigny pour le motif suivant : des joueurs du club E.S. Appoigny sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend connaissance de la confirmation de la réserve d'avant-match du club d'Aillant en date du 23 février 2020 via l'adresse de messagerie officielle du club,
- demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Aillant de la somme de 32 € (confirmation de réserve),
- en application des articles 142, 167, 186 et 187.1 des R.G.
- dit la réserve d'avant match du club d'Aillant recevable en la forme,
- en application de l'article 167 des R.G.,
- attendu que l'équipe d'Appoigny/Fleury 1 en U13 départemental 2 gr C n'a pas disputé de match depuis le 15 février 2020,
- attendu que l'équipe d'Appoigny/Fleury 1 n'a pas joué le 22 février 2020,
- après vérification de la feuille de la match U13 D2 gr C du 15.02.20 Auxerre Stade Fém 4
   Appoigny/Fleury 1,
- attendu que les joueurs Courdert Tom, Lepage Maxence, Huot Enzo et Martin Tom du club d'Appoigny ont participé à la rencontre U13 D3 gr C du 22 février 2020 Aillant 2 Appoigny/Fleury 2,
- attendu que le joueur Garrido Evan est inscrit sur la feuille de match en tant que remplaçant mais n'a pas participé,
- en application de l'article 149 des R.G. : « les joueurs inscrits sur la feuille de match et ceux complétant leur équipe au cours de la partie en application de l'article 140.2 doivent remplir les conditions de participation et de qualification telles qu'elles sont énoncées dans les présents règlements »,
- dit les joueurs Courdert Tom, Lepage Maxence, Huot Enzo, Martin Tom et Garrido Evan non qualifiés pour cette rencontre,
- pour ces motifs,
- dit la réserve d'avant-match du club d'Aillant fondée,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Appoigny/Fleury 2 au bénéfice de l'équipe d'Aillant 2,
- score : Aillant 2 = 3 buts, 3 pts Appoigny/Fleury 2 = 0 but, 1 pt,

• demande au secrétariat de débiter le compte du club d'Appoigny de la somme de 32 € pour en créditer le compte du club d'Aillant (remboursement de la confirmation de réserve).

#### Match 50410.1 du 23.02.20 Sens Franco Portugais - Migennes 2 Départemental 2 gr A

Réserve d'après match du club Sens Franco Portugais.

La commission prend note du retrait de cette réserve par le club de Sens Franco Portugais par courriel en date du 24 févier 2020.

#### 2. Forfaits

#### Match 51342.1 du 23.02.20 Joigny 3 - Aillant 3 Départemental 4 gr A

La commission, vu le courriel du club d'Aillant en date du 21 février 2020,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Aillant 3 au bénéfice de l'équipe de Joigny 3,
- score : Joigny 3 = 3 buts, 3 pts / Aillant 3 = 0 but, 1 pt,
- amende 45 € au club d'Aillant pour forfait déclaré.

#### Match 51409.2 du 23.02.20 Fleury La Vallée 2 - Auxerre Aigles Départemental 4 gr B

La commission, vu le courriel du club d'Auxerre Aigles en date du 22 février 2020,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe d'Auxerre Aigles au bénéfice de l'équipe de Fleury La Vallée 2,
- score: Fleury La Vallée 2 = 3 buts, 3 pts / Auxerre Aigles = 0 but, 1 pt,
- amende 45 € au club d'Auxerre Aigles pour forfait déclaré.

#### 3. Matchs non joués

#### Match 50411.1 du 23.02.20 St Denis Les Sens - Sens Jeunesse Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens et le courriel du club de St Denis les Sens en date du 21 février 2020,

- donne ce match à jouer le 12 avril 2020, date impérative (la date du 5 avril étant réservée pour le prochain tour de Coupe de l'Yonne).
- précise au club de St Denis Les Sens qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette équipe,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors saison 2019/2020 : l'article 11 alinéa 5 terrain impraticable.

#### Match 51338.1 du 23.02.20 St Denis Les Sens 2 - St Sérotin Départemental 4 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens et le courriel du club de St Denis les Sens en date du 21 février 2020,

donne ce match à jouer le 8 mars 2020, date impérative.

#### Match 51472.1 du 23.02.20 Asquins/Montillot 2 - Vergigny 2 Départemental 4 gr C

Demande de report de match du club de Vergigny en date du 22 février 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 mars 2020, date impérative.

Amende 15 € au club de Vergigny (report match hors délais).

Mr Joseph Dominique n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération et ni à la décision de ce dossier.

#### Match 51992.1 du 23.02.20 St Denis Les Sens - Serein AS/Varennes Dép féminin à 8

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens et le courriel du club de St Denis les Sens en date du 21 février 2020, donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> mai 2020, date impérative.

#### Match 52737.1 du 22.02.20 FC Gatinais - St Clément Onze U18 Départemental 1

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 20 février 2020. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs,

- donne ce match à jouer le 7 mars 2020, date impérative,
- précise au club de FC Gatinais qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette rencontre,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors saison 2019/2020 : l'article 11 alinéa 5 terrain impraticable.

Amende 15 € au club de St Clément Onze (report match hors délai).

#### Match 52512.1 du 22.02.20 St Denis Les Sens - St Clément Onze U15 D 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Denis Les Sens en date du 21 février 2020 et la demande de report de match du club de St Denis les Sens en date du 20 février 2020,

- donne ce match à jouer le mercredi 11 mars 2020 à 16 h 00 sur les installations de St Denis Les Sens,
- précise au club de St Denis Les Sens qu'il s'agit du deuxième report de match pour cette rencontre,
- par conséquent en cas d'une nouvelle annulation ou d'un report de match, il sera appliqué le règlement du championnat séniors saison 2019/2020 : l'article 11 alinéa 5 terrain impraticable.

#### 4. Changements dates, horaires, terrains

#### Match 51130.2 du 01.03.20 Vermenton - Héry 2 Départemental 3 gr C

Demande de report de match du club de Vermenton en date du 19 février 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 mars 2020, date impérative.

Amende 15 € au club de Vermenton (report match hors délai).

#### Match 51132.2 du 01.03.20 E.C.N. 2 - Neuvy Sautour 2 Départemental 3 gr C

Demande de report de match du club d'E.C.N. en date du 25 février 2020. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 15 mars 2020, date impérative.

Amende 15 € au club d'E.C.N. (report match hors délai).

#### Match 51133.2 du 01.03.20 Serein AS - Venoy Départemental 3 gr C

Demande de report de match du club Venoy en date du 23 février 2020.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 29 mars 2020, date impérative.

Amende 15 € au club de Venoy (report match hors délai)

#### Match 51360.2 du 01.03.20 Charbuy - Champignelles/Charny Départemental 4 gr B Courriel du club de Charbuy en date du 24 février 2020.

La commission, après reprise du dossier du match aller 4DA du 29.09.19 Charbuy -Champignelles/Charny et en application de la décision de la commission sportive du 02 octobre 2019:

- « Match 51360.1 du 29.09.19 Champignelles/Charny Charbuy Départemental 4 gr B La commission, vu les pièces au dossier, ...
  - donne match retour à jouer le 1<sup>er</sup> mars 2020 sur les installations de Charbuy, »
  - > par conséquent inverse ce match retour et donne à jouer le 1er mars 2020 à 14 h 30 sur les installations de Charbuy.

#### Match 51968.2 du 01.03.20 Avallon FCO - St Sauveur/Saints Départemental Féminin à 8

Courriel du club de St Sauveur en date du 24 février 2020 : demande de report de match. La commission, vu la réponse du club d'Avallon FCO en date du 24.02.20 qui ne donne pas son accord pour ce report - faute de date,

• maintient ce match à la date du 1er mars 2020.

#### Match 52872.1 du 14.03.20 Vermenton - Auxerre Stade 3 U13 Départemental 3 gr D

Demande de report de match du club de Vermenton en date du 14.03.20. La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à la date du 14 mars 2020.

#### Championnat départemental U13

La commission prend note de la qualification des équipes suivantes à la finale départementale FESTIVAL U13 le 4 avril 2020 à Joigny:

- Aillant Appoigny/Fleury Auxerre AJ Auxerre Stade Avallon FCO Charny/Bléneau - Chevannes - Coulanges. Vineuse/St Bris - Gron Véron - GJ Sens - Joigny - Malay Le Grand - Paron FC - St Clément Onze - St Sérotin/St Valérien - UF Tonnerrois
- reporte les matchs de championnat départemental U13 de la journée du 4 avril 2020 au samedi 11 avril 2020,
- les clubs ont la possibilité de jouer ces rencontre un mercredi après accord écrit à faire parvenir au secrétariat du district,
  - o U13 D2 gr A 52642.2 St Sérotin/St Valérien GJ Sens

- U13 D2 gr B 52655.2 Aillant Joigny 2
- o U13 D2 gr B 52657.2 Charny/Bléneau Brienon
- o U13 D2 gr C 52670.2 Charbuy Appoigny/Fleury
- o U13 D2 gr D 52687.2 Chevannes Auxerre Stade 2
- o U13 D3 gr A 52834.2 Malay Le Grand Fontaine La Gaillarde
- o U13 D3 gr D 52865.2 Avallon FCO 2 Coulanges. Vineuse/St Bris

#### 5. Feuilles de match manquantes

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...
  - U13 D1 du 15.02.20 GJ Sens Football 3 St Clément Onze Amende 30 € au club du GJ Sens Football.
  - U13 D3 gr A du 15.02.20 GJ Sens Football 5 Soucy Thorigny Amende 30 € au club de GJ Sens Football.
  - U13 D3 gr D du 15.02.20 Auxerre Stade 3 Coulanges La Vineuse/St Bris Amende 30 € au club d'Auxerre Stade.

#### La commission, vu les pièces au dossier,

- demande, à nouveau 2ème rappel, aux clubs de GJ Sens et d'Auxerre Stade de faire parvenir les feuilles de match ou le motif du non déroulement des rencontres, et ce par écrit pour mardi 3 mars 2020, date impérative,
- sans réponse à cette date, une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

**Rappel**: si la FMI n'a pu être réalisée, il est demandé au club d'établir une feuille de match papier et de la transmettre par courrier ou scan au secrétariat du district dans les 24 heures qui suit la rencontre.

#### 6. Feuilles de matchs informatisées

La commission prend note du bug informatique de la FFF concernant la transmission des FMI en championnat seniors pour la journée du 23 février 2020 et remercie le service compétitions pour la résolution de ce problème.

#### Match 52514.1 du 22.02.20 Cerisiers - Paron FC U15 départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend réception de la feuille de match papier et de l'imprimé de constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Cerisiers = 0 / Paron FC = 1.

#### 7. Questions diverses

#### Match 50061.1 du 23.02.20 Toucy - Mt St Sulpice Départemental 1

La commission prend note du courriel du club de Toucy en date du 25 février 2020 signalant la blessure (non inscrite sur la FMI) de leur joueur Allouch Radouane et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

#### Match 50066.1 du 23.02.20 Champs Sur Yonne - Varennes Départemental 1

La commission prend note :

- des différents rapports concernant la blessure du joueur Van Noort Kévin du club de Varennes et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur,
- du courriel du club de Varennes en date du 25.02.20 stipulant que suite à la blessure du joueur, le capitaine de l'équipe a oublié de signer la FMI en fin de rencontre.

#### Match 50512.2 du 01.03.20 Sens Franco Portugais 2 - Pont Sur Yonne D3 gr A

Courriel du club de Pont Sur Yonne en date du 15 février 2020 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

#### Match 51339.1 du 23.02.20 Sens Jeunesse 2 – Sens Eveil Départemental 4 gr A

La commission,

- attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- vu les dispositions de l'article 24 du règlement des championnats seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre le rôle de délégué est attribué à une personne physique... Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un dirigeant licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. Le nom du délégué figure sur la feuille de match dans l'emplacement prévu à cet effet.
- attendu qu'il en ressort que le match s'est joué sans délégué,
- attendu que les capitaines des deux équipes et l'arbitre ont signé la FMI après-match,
- Par ce motif,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens Jeunesse 2 au bénéfice de l'équipe de Sens Eveil,
- score: Sens Jeunesse 2 = 0 but, 1 pt Sens Eveil = 3 buts, 3 pts.

#### Match 51343.1 du 23.02.20 Pont Sur Yonne 2 - FC Gatinais 2 Départemental 4 gr A

La commission prend note des différents rapports concernant la blessure (non inscrite sur la FMI) du joueur Thiriau Yvan du club du FC Gatinais et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

#### Match 51290.2 du 01.03.20 St Sérotin - Sens Eveil Départemental 4 gr A

Courriel du club de St Sérotin en date du 23 février 2020 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

#### Match 51364.2 du 22.03.20 Auxerre Sp Citoyens 2 - St Bris Le Vineux 2 D4 gr B

Courriel du club de St Bris Le Vineux en date du 20 février 2020 : demande d'arbitre. La commission a transmis cette demande à la C.D.A.

#### Match 51471.1 du 23.02.20 Arcy Sur Cure - Toucy 3 Départemental 4 gr C

La commission prend note du courriel du club d'Arcy Sur Cure en date du 24 février 2020 signalant la blessure (non inscrite sur la FMI) de leur joueur Rose Clément et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

#### Match 52733.1 du 08.02.20 Courson - Appoigny/Héry U18 Départemental 1

Courriel du club de Courson en date du 25 février 2020 concernant l'amende pour absence de transmission de la FMI.

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- attendu que club de Courson n'a pas récupéré la composition de l'équipe d'Appoigny/Héry dans les délais,
- maintient l'amende de 46 € au club de Courson.

#### Match 52440.1 du 22.02.20 Chevannes - Auxerre Stade 2 U18 départemental 2 gr B

La commission, vu les différents rapports dont celui de l'arbitre officiel en date du 25 février 2020.

- prend note que le résultat inscrit sur la FMI est erroné,
- enregistre le bon résultat : Chevannes = 0 / Auxerre Stade 2 = 10.

#### Match 5273.1 du 15.02.20 Auxerre Stade 2/Rosoirs - Auxerre Sp Citoyens U15 D1

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception du courriel de l'arbitre de la rencontre en date du 20 février 2020,
- attendu que les capitaines des deux équipes et l'arbitre ont signé la FMI après-match,
- maintient sa décision de 1ère instance commission sportive du 19 février 2020 (PV 256 Sp 35) en donnant match perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Stade 2/Rosoirs pour le manque de délégué sur la FMI.

#### Match 52514.1 du 22.02.20 Cerisiers - Paron FC U15 départemental 2 gr A

Courriel des clubs de Cerisiers et Paron FC en date des 21 et 24 février 2020 concernant l'amende infligée au club de Cerisiers pour report de match hors délai. La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que le club de Paron FC reconnait avoir fait la demande de report de match,
- reprend sa décision : annule l'amende de 15 € au club de Cerisiers et l'impute au club de Paron FC.

#### Match 52568.1 du 15.02.20 Monéteau/Venoy - Chevannes U15 départemental 2 gr C

La commission, vu les pièces au dossier,

- prend note de la réception du courriel de l'arbitre officiel, Mr Laurencot Antoine Galaad,
- attendu que, dans son courriel, l'arbitre reconnait avoir omis d'inscrire sur la FMI le nom de la personne qui a officié en tant que délégué,

- prend note que Mr Aqqaoui El Mostafa a officié en tant que délégué lors de cette rencontre,
- enregistre le résultat : Monéteau/Venoy = 0 Chevannes = 2.

#### 8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

#### Journée du 1er mars 2020

- D1 50010.2 Vinneuf Courlon Monéteau : Mme Chéry-Floch
- D4 gr A 51290.2 St Sérotin Sens Eveil : Mr Ménard José

#### 9. Prochaines réunions

- ➤ Mercredi 4 mars 2020
- ➤ Mercredi 11 mars 2020

Fin de réunion à 17 h 40.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission

Jean-Louis Trinquesse

Le secrétaire de séance Joseph Dominique

## COMMISSION TECHNIQUE

#### Réunion du 18 février 2020

**<u>Présents</u>**: MM Guilbert F – Guidou A – Jovignot M - Sauvage A

#### 1. Homologation des tournois

Après examen des demandes et des règlements fournis par les clubs, la commission technique décide d'homologuer les tournois suivants :

• Aillant Sur Tholon: le 8 mai 2020 / catégories U11 à U13

Aillant Sur Tholon : le 9 mai 2020 / catégories U7 à U9

FC Gatinais: les 30 et 31 mai 2020 / catégories U7 à U13

• Malay Le Grand : le 27 juin 2020 / catégories U8 à U11

Malay Le Grand : le 28 juin 2020 / catégories U12 à U13

Malay Le Grand : le 28 juin 2020 / catégorie féminines seniors

St Martin Du Tertre : le 20 juin 2020 / catégories U9 à U13

• Varennes : le 21 mai 2020 / catégories U6 à U13

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais (sept jours) prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

#### Le Co-Président Commission Technique Jeunes

Sauvage Arnaud